Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT09-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

N°2026-CM30SEPT-09

RESSOURCES HUMAINES : Chèques cadeaux de fin d'année 2026 en faveur des agents
Rapporteur : Monsieur Stéphane SEVENO

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 24 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; M. Olivier SUFFICE ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Didier DANJOUX ; M. Cyrille COUGOULAT

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON à M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à M. Stéphane SEVENO ; M. Didier DANJOUX à Mme Céline KERVRAN ; M. Cyrille COUGOULAT à M. Robert LE BODIC

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 – Pouvoirs : 4 – Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Laurent PESLIER

Monsieur Stéphane SEVENO rappelle aux membres du Conseil Municipal que, depuis 2021, la commune propose des chèques cadeaux à dépenser dans les commerces de Grand-Champ. Cette initiative a rencontré une forte adhésion, tant de la part des agents bénéficiaires que des commerçants partenaires.

Cette initiative vise à valoriser l'investissement des agents communaux, du CCAS et du SSIAD, tout en soutenant activement le commerce de proximité, en réservant l'usage de ces chèques aux enseignes de la commune ayant adhéré au dispositif.

Madame le Maire propose de reconduire cette opération pour l'année 2026, selon les modalités d'attribution suivantes :

Les modalités d'attribution des chèques cadeaux aux agents sont les suivantes :

Agents présents au 31/12/2026				Agents ne figurant plus dans les effectifs au 31/12/2026
Agents présents au 01/09/2026		Agents non présents au 01/09/2026		Néant
Durée hebdo de travail		Contrats saisonniers	Hors contrats saisonniers	
< 10 heures	> 10 heures			
30 €	70€	Néant	30€	

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT09-DE

GRAND CHAMP

Les conditions d'utilisation des chèques cadeaux se présentent comme suit :

- A dépenser jusqu'au **23 janvier 2027**
- Valables exclusivement dans les commerces de Grand-Champ ayant signé une convention avec la commune ;
- Aucune monnaie ne sera rendue sur les achats ;
- Les chèques ne sont ni échangeables ni remboursables en espèces.

Conformément à la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, chaque collectivité définit, par délibération, les actions sociales qu'elle souhaite mettre en œuvre, ainsi que les moyens financiers associés.

Pour ce faire, la commune doit donc délibérer sur l'octroi, à titre exceptionnel, de chèques cadeaux de Noël en faveur des agents.

Ceci étant exposé :

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires - article 9 ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale – article 88-1 ;

Vu la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis Favorable de la commission « Ressources », réunie le 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : OCTROIE des chèques cadeaux de valeur faciale de 70€ à 30€, à dépenser jusqu'au 23 janvier 2027, au profit des agents de la commune, du SSIAD et du CCAS, selon les modalités exposées ci-dessus ;

Article 2 : AUTORISE la signature d'une convention avec les commerçants souhaitant adhérer à la démarche ;

Article 3 : PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal ;

Article 4 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant, pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents afférents.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
M. Laurent PESLIER

MAIRIE DE GRAND-CHAMP - 56390 GRAND-CHAMP
Tél. : 02 97 66 77 11 / mairie@grandchamp.fr